



HAL
open science

Paternité gay et GPA : entre lien génétique et lien affectif

Martine Gross, Berengere Rubio, Olivier Vecho, Kate Ellis-Davies

► **To cite this version:**

Martine Gross, Berengere Rubio, Olivier Vecho, Kate Ellis-Davies. Paternité gay et GPA : entre lien génétique et lien affectif. *Enfances, Familles, Générations*, 2018. hal-02270926v1

HAL Id: hal-02270926

<https://hal.science/hal-02270926v1>

Submitted on 26 Aug 2019 (v1), last revised 3 Aug 2022 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paternité gay et GPA : entre lien génétique et lien affectif

Title: Gay fatherhood: between genetic and affective ties

Martine Gross¹, Bérengère Rubio², Olivier Vecho³, Kate Ellis-Davies⁴

Résumé :

Cadre de la recherche : À côté des pères « classiques », reliés génétiquement à leur enfant et conjoint de la mère, il existe des pères adoptifs, des pères seuls, des beaux-pères, des pères non génétiques. Au sein de cette diversité apparaissent les pères gays. Mais choisir la paternité gay est un phénomène relativement récent qui nécessite d'affronter un environnement légal et social hostile et qui défie les normes de genre.

Objectifs : Explorer les représentations de la parenté et de la paternité et notamment l'importance accordée ou non au lien génétique chez les pères gays ayant eu recours à une gestation pour autrui.

Méthodologie : L'article s'appuie sur des entretiens menés auprès de 36 hommes gays en couple qui ont eu recours à la gestation pour autrui pour devenir père d'un enfant ou de jumeaux âgés d'environ 4 mois.

Résultats : Probablement conscients de l'importance accordée au lien génétique dans les représentations sociales dominantes, les pères interrogés sont très attentifs à ce que leurs proches ne fassent pas de distinction. Mais ces mêmes représentations ne sont pas absentes chez ces pères, notamment au moment de la mise en œuvre de la conception. En effet, un certain nombre d'entre eux a implanté des embryons de l'un et de l'autre pour se donner une chance d'avoir des jumeaux génétiquement reliés à chacun des pères. Dans le cas d'une deuxième GPA, ils tiennent assez souvent à ce que le deuxième enfant (deuxième jumeau ou grossesse future) soit du père qui n'a pas donné son sperme la première fois.

Conclusions : Les observations recueillies montrent que les représentations de la paternité sont diversifiées et combinent des représentations fondées sur l'engendrement avec des représentations davantage fondées sur la parentalité.

Contribution : L'article met en évidence la complexité des représentations de la paternité. Celles-ci ne se résument pas aux liens biogénétiques mais accordent également une grande importance aux liens électifs.

Mots clés : Pères gays, paternité génétique, gestation pour autrui, parentalité.

Abstract:

Research framework : Alongside the "classic" fathers, genetically related to their child and the mother's spouse, there are adoptive fathers, single fathers, stepfathers, non-genetic fathers. Within this diversity appear gay fathers. But choosing gay parenthood is a relatively recent

1 CeSor, Centre National de la Recherche Scientifique, Ecole des Hautes études en Sciences Sociales, Paris, France

2 Laboratoire de Psychologie, IFSTTAR, Versailles - Satory, France

3 Clipsyd (EA 4430), Université Paris Nanterre, Nanterre, France

4 Department of Psychology, School of Social Sciences, Nottingham Trent University, United Kingdom

phenomenon that requires confronting a hostile legal and social environment and that challenges gender norms.

Objectives : To explore representations of kinship and paternity, including whether or not the genetic link is important to gay fathers who have used gestational surrogacy.

Methodology : The paper is based on interviews with 36 gay men in couple who have used surrogacy to become the father of a child or twins of about 4 months of age.

Results : Because they are likely aware of the importance of genetic bonds in dominant social representations of parenthood, the interviewed fathers are very careful that their own relatives make no distinction between them. Some fathers go so far as to refuse to tell others about which father is biologically related to the child. Nevertheless, these dominant representations are not absent, especially at the moment of conception. Indeed, a number of them implanted embryos of each to give themselves a chance to have twins genetically linked to each of the fathers. In the case of a second surrogacy, they often want the second child (second twin or future pregnancy) to be of the father who has not given his sperm the first time.

Conclusions : The gathered observations show that the representations of paternity are diversified and combine representations based on genetic ties with representations based more on daily parenthood.

Contribution : The article highlights the complexity of paternity representations. These are not just about biogenetic links, but also about elective links.

Keywords: gay fathers, genetic paternity, surrogacy, parenthood.

1. INTRODUCTION

À partir du milieu des années 1970, les configurations familiales se sont pluralisées en s'écartant du seul modèle du couple hétérosexuel marié avec enfants. La possibilité notamment du divorce par consentement mutuel en 1975 en France a entraîné la multiplication des recompositions familiales. Le mariage est de moins en moins la seule manière de fonder une famille. En 2017, près de 60% des enfants naissaient en France hors mariage (INSEE, 2018). Par ailleurs, l'adoption est autorisée aux couples mariés et aux célibataires, hommes ou femmes, et la procréation médicalement assistée permet à un homme d'être père sans être génétiquement relié à son enfant. Par conséquent, le profil des pères s'est diversifié. La figure du père, pourvoyeur de revenus et représentant de la loi, évolue à partir des années 1970 vers celle du « nouveau père » pour lequel la dimension relationnelle avec l'enfant devient essentielle (Castelain-Meunier, 2002; Martial, 2013). Il a d'ailleurs été démontré que les pères influent sur le développement de leurs enfants de manière similaire aux mères et sont autant capables que les mères de percevoir et d'interpréter avec précision les signaux et les communications implicites dans le comportement de leur enfant, et d'y répondre de façon appropriée et rapide (Lamb, 2010; Cabrera *et al.*, 2018). À côté des pères « classiques », reliés génétiquement à leur enfant et conjoints de la mère, les « papas » peuvent être des pères adoptifs, des pères seuls, des beaux-pères, des pères non génétiques. Au sein de cette diversité apparaissent les pères gays.

Choisir la paternité gay est un phénomène relativement récent (Tarnovski, 2017; Gratton, 2008; Weeks *et al.*, 2001) qui nécessite d'affronter un environnement légal et social hostile (Golombok, 2015; Gross, 2012; Tuazon-McCheyne, 2010) et qui défie les normes de genre (Nebeling Petersen, 2016; Gross, 2012; Schacher *et al.*, 2005; Stacey, 2006). Plusieurs auteurs montrent que de nombreux hommes gays, lorsqu'ils réalisent et assument leurs préférences sexuelles, commencent par renoncer à avoir des enfants. En effet, dans un premier temps,

homosexualité et paternité leur semblent incompatibles, mais certains d'entre eux effectuent un travail identitaire pour cheminer vers la paternité gay (Berkowitz, 2009). D'autres, après avoir rencontré des couples d'hommes devenus pères, prennent conscience que le projet de fonder une famille est réalisable (Gross et Mehl, 2011; Murphy, 2013).

S'il y a deux ou trois décennies, la plupart des pères gays en France avaient conçu leurs enfants dans le contexte d'une union antérieure hétérosexuelle, depuis les années 1990 de plus en plus de couples gays deviennent parents dans le cadre d'un projet conjugal homosexuel (Gross *et al.*, 2014a). Les deux hommes se vivent comme deux pères avec un fort désir de prendre soin de l'enfant dès son plus jeune âge (Gross, 2012; Gross et Mehl, 2011). En ceci, les pères gays font partie des « nouveaux pères » pour lesquels la paternité est surtout relationnelle. Pour réaliser leur projet parental, ils ont recours à l'adoption⁵, à la coparentalité⁶ ou à la gestation pour autrui (GPA).

Recourir à la GPA permet aux couples gays de fonder une famille nucléaire avec deux parents et des enfants reliés génétiquement à au moins un des deux parents (Ziv et Freund-Eschar, 2015). Le recours à la GPA, plutôt qu'à l'adoption ou à la coparentalité, rapproche les familles homoparentales de leurs homologues hétéroparentales. En effet, le projet parental idéal dans notre société est un projet de nature conjugale avec au plus deux parents de préférence génétiques pour élever l'enfant (Boltanski, 2004; Fine et Martial, 2010).

En France, les lois de bioéthique de 1994 interdisent le recours à la GPA. Les couples hétérosexuels et les couples gays qui ont recours à la GPA se rendent à l'étranger dans les pays où la pratique est légale ou tolérée (Duguet *et al.*, 2014). Selon le contexte juridique du pays choisi, les parents peuvent rencontrer des difficultés administratives pour revenir sur le territoire français si l'enfant n'obtient pas la nationalité de son pays de naissance ou se heurter à de sérieux obstacles pour faire retranscrire à l'état civil français l'acte de naissance établi à l'étranger, notamment s'il mentionne les deux pères dès la naissance⁷. Pourtant, petit à petit, malgré ces difficultés et son coût élevé, de plus en plus d'hommes gays ont recours à la GPA (Gross *et al.*, 2014b).

Selon plusieurs auteurs, les couples hétérosexuels qui choisissent la GPA sont motivés par le désir d'avoir un lien génétique avec leur enfant (Langdridge *et al.*, 2000; Kleinpeter, 2002; Ragone, 1996; Van Den Akker, 2000). Cette motivation est plus rarement documentée dans les études sur les pères gays. Dempsey (2013), par exemple, a constaté que la paternité génétique des pères gays australiens qu'elle a rencontrés reste une ressource importante pour créer et maintenir les liens entre les parents et les enfants.

Notre étude s'intéresse au rôle du lien génétique sur la construction de la paternité chez des couples gays ayant eu recours à la GPA dans un contexte où en matière de filiation, les représentations sociales accordent plus de légitimité aux parents qui sont supposés avoir procréé ensemble leurs enfants (Martial, 2006) ou pour le dire autrement « *Blood is thicker than water* »⁸ (Schneider, 1968). Les liens génétiques sont considérés comme ayant plus de poids que les liens seulement juridiques ou affectifs. En France, le recours au test génétique vient résoudre les conflits de filiation paternelle. Depuis l'ordonnance du 4 juillet 2005, la femme qui accouche n'a plus besoin de reconnaître son enfant, l'accouchement et l'inscription de son nom sur l'acte de naissance suffit pour établir la filiation maternelle. Or, si les liens électifs peuvent passer

5 Jusqu'en mai 2013, l'adoption était réservée aux célibataires et aux couples mariés hétérosexuels. À partir du 17 mai 2013, les couples de même sexe peuvent se marier et ont accès à l'adoption conjointe.

6 Dans une coparentalité homoparentale, l'enfant est conçu par un homme et une femme, généralement un gay et une lesbienne, qui n'ont pas de vie conjugale commune. L'enfant est élevé en résidence alternée au sein du foyer paternel et du foyer maternel.

7 L'arrêt de la Cour de cassation du 5 juillet 2017 indique que seul le père biologique de l'enfant peut être désigné comme père à l'état civil.

8 « Le sang est plus épais que l'eau », une métaphore pour signifier que les liens biologiques sont considérés comme ayant plus de poids que les liens seulement juridiques ou affectifs.

pour des liens génétiques dans les familles hétéroparentales infertiles, dans l'homoparentalité, le couple de même sexe ne peut passer pour avoir procréé ensemble ses enfants. Cette réalité peut réduire la reconnaissance sociale du parent non génétique et pousser les pères à donner plus d'importance aux liens électifs pour renforcer le statut de celui qui n'est pas le père génétique. Si la parenté génétique est devenue la mesure de la « véritable filiation », l'analyse ethnographique révèle un tableau plus complexe. Les anthropologues qui se penchent sur la parenté contemporaine en Occident notent toutefois une oscillation entre les aspects biologiques et sociaux de la parenté (Edward, 2009). Fine et Martial (2010) soulignent que la référence à la dimension biologique de la parenté traverse l'histoire culturelle des sociétés occidentales, mais que le changement contemporain le plus important se situe dans le développement et « la valorisation de liens parents-enfants non soutenus par le sang et la chair partagés ». Les parents de même sexe contribuent à dissocier la procréation de la filiation et sont eux-mêmes partagés, comme on le verra, entre des représentations qui accordent une importance primordiale aux liens du sang et celles valorisant les liens électifs.

Si plusieurs auteurs se sont penchés sur les discours et représentations exprimés au sujet du lien génétique, plus rares sont les études qui s'intéressent à l'impact de la différence de statut génétique sur le fonctionnement parental ou la construction de la paternité au sein des couples de pères gays. Dans un contexte social où la norme dominante attribue la qualité de « vrai » parent à celui ou celle qui peut alléguer un lien génétique avec l'enfant, comment les pères gays se représentent-ils leur paternité, notamment en l'absence d'un tel lien pour l'un des deux au sein du couple ? Se considèrent-ils tous les deux comme des pères malgré la différence de statut génétique ? Cette différence a-t-elle un impact sur les affects vécus dans le lien à l'enfant, sur la répartition des tâches parentales, sur la manière de se faire appeler ? La paternité et particulièrement la paternité gay se construit dans un processus qui traverse plusieurs étapes : l'expression du désir d'enfant, l'élaboration d'un projet parental, la mise en œuvre de ce projet avec plusieurs décisions à prendre, les relations avec les tiers de procréation que sont la femme porteuse et la donneuse d'ovocyte, l'accueil du jeune enfant, les soins quotidiens, l'exécution de tâches parentales achevant de dessiner les contours d'une identité de père. Nous explorerons les décisions concernant le lien génétique prises au moment de la mise en œuvre du projet parental. Concernant le rôle du lien génétique dans les expériences parentales, nous nous pencherons sur la répartition des soins dispensés aux enfants, les affects, les termes d'adresse, les relations avec les proches et les démarches administratives pour la reconnaissance légale de la paternité.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Participants

La présente étude s'inscrit dans un projet de recherche européen sur les couples gays, lesbiens et hétérosexuels ayant recours à la procréation médicalement assistée, réalisé conjointement aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, et en France. Ce projet de recherche s'intéressait au développement socio-émotionnel du jeune enfant et aux interactions parents-bébés. Dans chaque pays, ce projet a obtenu l'avis favorable du comité éthique compétent. En France, il a également fait l'objet d'une déclaration auprès de la « Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ». L'étude présentée ici s'intéresse aux entretiens réalisés auprès des pères gays français, recrutés via des associations de familles homoparentales, des forums internet, des magazines internet généralistes ou spécialisés ou encore par le bouche-à-oreille. Pour être inclus dans l'échantillon, les participants devaient être en couple et devaient avoir eu recours à une GPA avec une gestatrice inconnue des pères à l'origine du projet. Par ailleurs, les deux hommes devaient être primo-parents. Leurs enfants devaient être âgés de 4 mois plus ou moins 14 jours.

Enfin, les pères d'un seul enfant ou de jumeaux étaient inclus dans l'étude. Seuls les couples qui avaient fourni un consentement écrit ont participé au projet. Finalement, l'article proposé ici concerne 18 couples d'hommes, soit 36 pères gays.

Pour chaque famille, 6 items de l'instrument « Qui fait quoi » (Cowan et Cowan, 1992) ont servi à identifier lequel des deux pères passait le plus de temps avec le(s) bébé(s). Cet instrument utilisé dans de nombreuses études auprès de parents de même sexe (Reimann, 1997; Vecho, Gross et Poteat, 2011; Goldberg, Smith et Perry-Jenkins 2012; Farr et Patterson, 2013; Tornello, Sonnenberg et Patterson, 2015) a montré son efficacité pour explorer la répartition des tâches parentales. Les deux parents ont indiqué qui était responsable de leur bébé pendant la semaine : (a) au réveil du bébé, pendant son petit-déjeuner et son habillage, (b) pendant la journée de 9h à 13h, (c) pendant la journée à partir de 13h, (d) lors du dîner et jusqu'au coucher, (e) le soir jusqu'à minuit et (f) la nuit. Pour chaque item, les réponses variaient de 1 (« Je fais tout ») à 9 (« Le partenaire fait tout »). Le parent qui avait le score moyen le plus bas sur ces six items était celui qui passait le plus de temps avec le(s) bébé(s) et était considéré comme « le pourvoyeur principal de soins » et l'autre parent était nommé « le pourvoyeur secondaire de soins » (respectivement désignés ci-dessous « P1 » et « P2 »)⁹.

Les 36 hommes étaient âgés en moyenne de 37 ans (écart-type 4,34), le plus jeune des participants avait 29 ans et le plus âgé avait 59 ans. Les hommes étaient en couple en moyenne depuis 9 ans (le couple le plus récent avait 3 ans, et le plus ancien avait 14 ans). 15 couples étaient mariés ou pacsés et seulement 3 vivaient en union libre. Tous les couples avaient eu recours à la GPA à l'étranger dans un pays où elle n'était pas prohibée. 10 couples avaient un seul enfant et 8 couples avaient des jumeaux. 22 pères étaient reliés génétiquement à un enfant, 14 pères ne l'étaient pas. Dans l'ensemble, les participants avaient un niveau d'éducation élevé : les trois quarts des participants étaient titulaires d'un diplôme universitaire, et plus d'un tiers avait un doctorat. Par ailleurs, les revenus annuels de 15 couples sur 18 étaient supérieurs à 52 000 euros. La majorité des couples vivaient dans une grande ville (Plus de 400 000 habitants) ou dans une ville moyenne (de 150 000 à 400 000 habitants), seule une famille habitait dans une zone rurale (moins de 2000 habitants). Presque la totalité des pères travaillait au moment de l'étude : parmi les pourvoyeurs principaux de soins (P1), seuls 3 pères ne travaillaient pas et 7 pères P1 (dont 5 pères génétiques) avaient pris un congé parental à la naissance de l'enfant. Parmi les pères pourvoyeurs secondaires de soins (P2), 13 travaillaient à temps plein et 4 travaillaient à temps partiel.

2.2. Procédure

Dans chaque famille, les données ont été recueillies auprès des deux pères. Les pères ont été rencontrés à leur domicile, entre 2013 et 2015, lorsque leur(s) bébé(s) étai(en)t âgés de 4 mois (+ ou -14 jours), par un ou deux chercheurs¹⁰ formés à la méthodologie utilisée. Avant la visite à domicile, les parents ont rempli un questionnaire en ligne sur leurs caractéristiques démographiques. Au cours de la visite, chaque parent a participé séparément à un entretien semi-structuré adapté de la version de Quinton et Rutter (1988) utilisée dans des études antérieures qui se sont intéressées à la qualité de la parentalité des familles homoparentales (Golombok *et al.*, 2017; Golombok *et al.*, 2014). Les expériences et les sentiments des parents et d'autres questions qui portaient sur le désir d'enfant, le cheminement vers la réalisation du projet parental, le choix de celui qui serait père génétique, la place de celui qui n'est pas père génétique et les termes d'adresse ont été abordées au cours des entretiens.

Les entretiens ont été enregistrés et ont duré de 45 minutes à 1h15. Ils ont été intégralement retranscrits. Les transcriptions ont fait l'objet d'une analyse thématique à l'aide du logiciel

⁹ Dans la littérature, le pourvoyeur de soins est souvent désigné par le terme anglais *caregiver*.

¹⁰ Les visites à domicile et les entretiens ont été réalisés par les trois premiers auteurs ainsi que par deux vacataires de recherche.

Nvivo¹¹. Un certain nombre de thèmes ont été prédéterminés par la revue de littérature et la recherche empirique sur les pères gays et la GPA.

3. RÉSULTATS

Cette étude a permis d'explorer l'impact du lien génétique et des représentations concernant la parenté dans la construction de la paternité des couples d'hommes rencontrés. Nous avons notamment exploré les décisions prises pour fonder une famille homoparentale à différentes étapes. Nous aborderons les décisions concernant la paternité génétique puis nous examinerons comment les pères se définissent en tant que parent en particulier au niveau légal, mais aussi du point de vue des soins à l'enfant, des affects et des termes d'adresse et vis-à-vis des proches. Nous verrons enfin que ce lien génétique importe pour transmettre un récit des origines à l'enfant.

3.1. Choisir la GPA pour devenir père

Avant de mettre en œuvre leur projet parental, les couples gays doivent nécessairement anticiper et élaborer la solution qui leur permettra de devenir pères. Comment les pères rencontrés ont-ils motivé leur choix de la GPA ? Les 10 pères qui ont explicité leurs choix ont expliqué qu'ils avaient pensé à l'adoption ou/et à la coparentalité avant d'opter pour la GPA.

Clément (P2-P)¹² : *Au départ je ne voulais pas trop faire de mère porteuse, je voulais adopter des enfants. Mattis (p1) ne voulait pas et du coup j'ai changé d'idée sur la GPA. J'étais pas trop rentré dans le sujet au départ. On découvre un peu les choses. On se rend compte que c'est des belles expériences. C'est pas ce qu'on en voit à la télé ou ailleurs.*

Baptiste (P2-C) : *En fait, lorsqu'on a évoqué l'idée d'avoir un enfant, [...] on a discuté, et notamment sur la façon d'avoir un enfant, et en fait moi je ne connaissais pas la GPA. Je pensais qu'il y avait que l'adoption ou alors c'était une coparentalité avec un couple de lesbiennes, ce que je ne voulais absolument pas. Donc on a fait des recherches sur internet et en discutant avec des amis j'ai découvert la GPA et on a beaucoup discuté de GPA.*

Ces réponses nous ont donc permis de constater que tous n'ont pas d'emblée considéré l'option GPA, objet dans leurs représentations de réticence et de désapprobation dans la société, voire chez eux-mêmes.

Vivien (P2-O) : *Pour des raisons financières, on a d'abord regardé les pays les moins chers, l'Inde. On nous l'a déconseillé. On n'aimait pas trop ce qu'on nous disait de l'Inde. Ce côté exploitation de la misère humaine ça me posait un problème. On s'est rendu compte qu'aux États-Unis ou au Canada, les mères porteuses, les femmes qui faisaient ça étaient souvent d'un milieu social tout à fait normal, moyen, standard, classique qui gagnaient leur vie et n'avaient pas forcément besoin de ça.... C'était pas pour une raison financière. Ça nous a pas mal séduit. [...] dans toute la démarche je voulais surtout pas qu'on puisse me dire "vous avez acheté un enfant".*

Les motivations du choix de la GPA évoquées par ces pères au cours des entretiens sont les suivantes : ne pas multiplier les figures parentales et éviter d'avoir à se partager la garde de l'enfant avec des tiers comme c'est le cas dans la coparentalité (3 pères), la possibilité d'un lien

11 NVivo qualitative data analysis Software; QSR International Pty Ltd. Version 11, 2016.

12 Chaque couple est identifié par une lettre. Chaque participant est identifié soit par P1-lettre soit par P2-lettre selon qu'il est pourvoyeur de soins principal ou secondaire.

génétique avec au moins l'un des deux pères (4 pères), la possibilité d'avoir des jumeaux et d'être deux pères génétiques (3 pères). Dans sept couples sur dix, le lien génétique était un critère décisif.

3.2. Décisions : quel père génétique ?

Après avoir décidé qu'ils deviendraient pères en ayant recours à la GPA, plusieurs prises de décisions concernant le lien génétique s'imposent. Notamment qui sera père génétique ? Ils doivent également décider s'ils souhaitent un seul enfant, quitte à recommencer un parcours de GPA ultérieurement pour avoir un autre enfant, ce qui représente un coût financier très important, ou s'ils tentent d'emblée d'avoir des jumeaux en implantant plus d'un embryon dans l'utérus de la gestatrice. Dans le cas d'un enfant unique, il leur faut décider qui sera le père génétique. S'ils souhaitent un autre enfant, il leur faudra décider s'il aura ou non le même père génétique. Dans le cas de jumeaux, il leur faut décider si les embryons implantés seront tous conçus avec le sperme du même père ou bien si une partie des embryons seront conçus avec le sperme de l'un, et l'autre partie avec le sperme de l'autre. Les jumeaux qui naîtront de ces embryons peuvent avoir le même père génétique ou peuvent avoir chacun un père génétique différent. Il leur faudra aussi décider s'ils auront recours à la même donneuse d'ovocyte pour les deux embryons.

3.2.1. Vouloir des jumeaux : quel (s) père(s) génétique(s) ?

Seuls 6 couples souhaitaient mettre au monde un seul enfant, les autres couples souhaitaient avoir des jumeaux, de préférence avec un père génétique chacun. Pour cela des essais pour concevoir in vitro des embryons avec le sperme de chaque père ont été tentés. Lorsque les parents ont pu implanter plusieurs embryons, ceux-ci peuvent avoir été conçus avec le sperme de chaque père ou bien avec le sperme du même père. Parfois, seul un embryon a tenu¹³. Parmi les 12 couples qui voulaient des jumeaux, 11 voulaient que chacun des pères soit relié génétiquement à un des enfants (l'information n'est pas disponible pour le douzième couple). Finalement, seuls 8 couples ont réussi à avoir des jumeaux. Dans 4 cas, les parents sont pères génétiques chacun d'un des jumeaux. Dans les 4 autres cas, le même parent est père génétique des deux jumeaux (Tableau 1), car pour des raisons médicales, ils n'ont pu implanter les embryons que d'un seul homme.

Tableau 1 : Répartition des couples selon leur désir d'enfant (un seul enfant ou jumeaux) et le lien génétique à l'enfant

Thèmes relatifs à la gémellité	Nombre de couples
Désir de gémellité	
Vouloir un seul enfant	6
Vouloir des jumeaux (reliés ou non à chacun des pères)	12
Nombre d'enfant(s) après la GPA	
Un seul enfant	10
Des jumeaux	8
Gémellité et lien génétique	
Vouloir des jumeaux reliés à chacun des pères	11
Les jumeaux ont chacun un père génétique différent	4
Les jumeaux ont le même père génétique	4

¹³ Des tests ADN sont pratiqués qui permettent de déterminer le père génétique.

Plusieurs couples ont exprimé clairement le souhait que chaque père ait son enfant génétique et c'est ce qui les a motivés à tenter d'avoir des jumeaux.

Tristan (P2-E) : *Dès le début, notre souhait c'était d'avoir des jumeaux ou des jumelles pour que chacun d'entre nous puisse avoir un enfant biologique à lui, c'était notre désir.*

Jimmy (P1-E) trouve dans cette solution un équilibre : *C'était une évidence, déjà on souhaitait avoir plusieurs enfants et puis là de faire de jumeaux croisés (...) ben c'était vraiment équilibré.*

Pour le couple P, il était important qu'il y ait deux pères génétiques. Mattis (P1-P) explique : *Les deux on est les pères géniteurs. On avait pensé à ça [...] avant le projet. On savait que c'était possible. On avait vu des émissions, des reportages. On avait entendu parler de ça. On avait entendu qu'on pouvait éventuellement avoir des jumeaux où chacun est le père génétique d'un des enfants. On trouvait ça intéressant.*

Clément (P2-P) : *C'était assez clair et vite décidé que si on fait des jumeaux, ce serait chacun un biologique.*

Même si la possibilité d'avoir un lien génétique avec l'enfant n'a pas été exprimée explicitement comme motivation majeure du choix de recourir à une GPA, le souhait d'avoir des jumeaux croisés vient souligner chez ces pères l'importance du lien génétique et les rapproche des couples hétérosexuels infertiles dont l'une des motivations essentielles du recours à la GPA est d'avoir un enfant génétiquement relié.

Les couples qui ont choisi d'avoir des jumeaux « croisés » sont satisfaits de pouvoir éviter l'asymétrie incontournable s'ils n'avaient qu'un seul enfant. Le souhait d'avoir des jumeaux « croisés » peut reposer sur le désir d'être parent, même non biologique, d'un enfant de l'autre. C'est le cas d'au moins un couple qui l'exprime explicitement. Le couple C souhaitait des jumeaux avec deux pères génétiques parce que chacun voulait un enfant de l'autre :

Axel (P1-C) : *Baptiste (p2-C) voulait un enfant de moi et moi je voulais un enfant de lui, (...), et on a décidé en fait d'avoir des jumeaux et que chacun d'entre nous donnerait son sperme et qu'il y aurait deux embryons implantés, et qu'après on verrait bien comment les choses évolueraient, et c'est exactement ce qui a été fait. [...] en plus c'était un désir, la gémellité, il y avait quelque chose de magique dans cette réalisation.*

La naissance de jumeaux vient ici incarner la possibilité paradoxale d'avoir des enfants du couple, même s'il est de même sexe.

Certains hommes en évoquant la possibilité de ne pas réussir à avoir des jumeaux nuancent leur désir d'avoir un enfant génétiquement lié.

Tristan (P2-E) : *Après on était prêt aussi à ce qu'il n'y ait qu'un embryon qui prenne, et que l'un d'entre nous ne soit pas papa génétique.*

Clément (P2-P) : *Si au pire il y avait eu un souci qu'on ne pouvait pas en mettre deux, si la mère porteuse n'en voulait pas deux, moi je me serais effacé, le côté génétique ce n'était pas quelque chose d'important pour moi. Je voulais adopter au départ. C'est pour ça que... d'avoir un petit garçon génétique je suis content, mais c'est vrai que ça ne m'aurait pas dérangé que [ce ne soit pas le cas] ».*

Six couples n'ont pas souhaité avoir des jumeaux et ont préféré n'avoir qu'un seul enfant. Si les entretiens ne permettent pas de mettre en évidence leurs motivations, ils donnent des indications sur les décisions qui ont présidé au choix du père génétique.

3.2.2. Avoir un seul enfant : quel père génétique ?

Voyons maintenant comment les couples qui ont choisi de n'avoir qu'un seul enfant ont décidé quel partenaire serait le père génétique. Pour trois couples, le projet était d'avoir au moins deux enfants issus de grossesses différentes, et d'être père génétique chacun leur tour.

Patrick (P1-O) : *C'est Vivien (P2-O) qui se sentait de l'être, moi qui me sentais de l'être plus tard.*

Bernard (P2-B) : *Quand on parle du deuxième, s'il y a un deuxième, j'espère que ce sera génétiquement cette fois le bébé de Solal (P1-B).*

Joël (P2-R) : *Quand on a fait appel à Maya¹⁴, elle nous a donné plusieurs ovules qu'on a fécondés à la fois avec mon sperme à la fois avec le sperme de Sébastien (P1-R). On a en stock entre guillemets des embryons fécondés de nos deux spermes. Je m'étais toujours dit si on décide d'avoir un deuxième enfant, on prendra les miens. Aujourd'hui je pense qu'on le fera.*

Dans un couple, le choix du père génétique s'est décidé sur l'homme qui transmettrait, selon eux, un patrimoine génétique de meilleure qualité.

Yann (P1-J) : *Dans la genèse de notre parcours, comme on ne voulait qu'un bébé, je voulais que ce soit Nathan (P2-J) qui soit le géniteur parce que... si ça avait été un garçon, je me suis dit qu'il avait un patrimoine génétique plus sympa que le mien. Il est plus grand que moi, il est plus costaud. Il est plus beau. Il a tout pour lui. Je me suis dit que c'était pour un enfant, mieux que ce soit lui, qu'il soit plus grand, ce serait bien pour lui.*

Pour certains couples, le choix du père génétique s'appuie sur le désir d'avoir un lien génétique avec l'enfant, désir qui peut s'exprimer plus intensément chez l'un que chez l'autre.

Melvin (P1-M) : *On en a discuté. Moi c'était vraiment un désir profond d'être papa et d'être le père génétique. Depuis tout le temps, c'était viscéral, j'avais ce besoin d'être père et d'avoir un enfant. C'était plus moi qui étais moteur du projet au démarrage, qui en ai parlé à Guillaume (P2-M) et initié les démarches. Je pense que Guillaume (P2-M) avait cette envie, mais peut-être pas aussi viscéral et peut-être pas de suite. [...] On en a discuté et lui finalement il s'est aussi aperçu que son besoin n'était pas forcément d'être père génétique. [...] Il a vraiment envie que moi je sois le père génétique.*

Lorsque les couples ont un seul enfant, le choix du père génétique repose soit sur un désir plus fort de l'un des deux, soit sur des raisons médicales, soit sur un capital génétique supposé de meilleure qualité chez l'un que chez l'autre. Lorsque le désir est aussi présent chez l'un que chez l'autre et qu'il n'y a pas d'obstacle médical, dans la plupart des cas, les pères expriment le souhait que l'enfant suivant soit de celui qui n'était pas lié génétiquement à l'ainé. Se pose alors la question de recourir ou non à la même donneuse d'ovocyte.

3.2.3. Des frères et sœurs partageant les mêmes gènes

Plusieurs couples ont conçu des embryons avec la même donneuse, préférant que leurs enfants aient des gènes en commun.

Dans le cas de la jumeauté, les parents trouvent que le partage des mêmes gènes est profitable pour les enfants, comme en témoigne le discours de Mattis (P1-P) : *On trouvait ça intéressant, pas seulement pour nous, mais aussi pour eux. Ce lien entre eux deux d'être génétiquement demi-frères et puis d'avoir vécu la même expérience ensemble.*

Lorsque l'idée de recourir à une deuxième GPA est envisagée, les pères évoquent une volonté de conserver la même donneuse pour que les éventuels futurs enfants puissent avoir les mêmes gènes que les premiers.

14 Tous les prénoms ont été modifiés pour protéger l'anonymat des personnes.

Thierry (P1-D) : *On a gardé les embryons. S'il y a un petit frère ou une petite sœur, ils auraient les mêmes gènes. La même mère donneuse. Ils se ressembleraient entre eux. Voilà. »*

Alexis (P1-I) : *On voulait avoir cette démarche de une fois il y en a un qui est le géniteur et la fois suivante c'est l'autre avec la même donneuse. [...] c'est une histoire simple pour Lucille et l'enfant qui viendra après, ils auront beaucoup de points communs.*

Pour le couple Q, ne pas avoir la même donneuse pour l'enfant suivant est gênant : *On s'est dit qu'on ferait le suivant après. Mais ça voulait dire qu'on allait avoir une autre donneuse après et donc des enfants qui n'auront pas la même donneuse, ça complique un peu l'histoire.*

L'importance accordée au lien génétique ne se traduit pas nécessairement par la décision que celui qui n'était pas père génétique la première fois le soit pour le second enfant. Ainsi Guillaume (P2-M) explique que leur deuxième enfant aurait le même père génétique de manière à ce qu'il ait exactement les mêmes ascendants que l'aîné :

Guillaume (P2-M) : *Si on devait recommencer, je pense qu'on partirait sur l'idée de, on a des embryons congelés là-bas, ça me paraîtrait plus cohérent pour Janick d'avoir un petit frère ou une petite sœur avec les mêmes ascendants, génétiquement le même père et la même mère plutôt que de recréer une autre famille, une autre filiation. Je trouve que là c'était tellement idéal, tellement bien comme ça que ça me paraîtrait normal.*

Ces couples qui ont choisi de concevoir des embryons avec le matériel génétique d'une même donneuse, qu'ils aient ou non choisi d'être père génétique chacun son tour, mettent en avant la simplicité du récit de conception et l'appartenance à une même famille.

Une autre décision qui concerne le lien génétique est de recourir à une donneuse d'ovocyte anonyme ou non anonyme.

3.2.4. Permettre la connaissance des origines génétiques

Tous les pères interrogés ont eu recours à une donneuse d'ovocyte. Ils étaient tous attentifs à pouvoir transmettre un récit de conception à leur enfant qui raconte comment chacune des femmes, celle qui a porté et celle qui a donné son ovule, a contribué à sa venue au monde.

Les deux tiers des couples interrogés ont souhaité que la donneuse ne soit pas anonyme une fois le processus lancé pour que l'enfant puisse la rencontrer ultérieurement s'il le souhaitait. Par exemple, pour Bernard (P2-B), c'était même un critère de sélection.

Bernard (P2-B) : *C'était une caractéristique qu'on voulait absolument, c'est qu'elle puisse reprendre contact à sa majorité avec la donneuse...*

Toutefois, chez un père, des représentations ambivalentes ont émergé des entretiens : la donneuse pourrait être une maman et pas seulement une partie du récit des origines. L'exemple donné ici en témoigne :

Mickaël (P1-Q) : *C'était un souhait dès le départ. On cherchait une donneuse qui veuille bien nous rencontrer et que les enfants puissent la connaître. Elle était ok pour les connaître, mais plus tard quand ils seront grands. Ce que je comprends. Je pense qu'elle n'a pas envie d'avoir des gamins de 13 ans qui débarquent en disant "Maman !". C'est l'angoisse, je pense. Nous c'était important pour nous pour que les enfants puissent savoir, qu'on puisse leur raconter leur histoire et qu'ils acceptent tout ça. On a pris des photos avec elle. Je vais faire des albums pour les enfants qui leur racontent tout leur parcours, leur histoire. [...] Je suis sûr que c'est en cachant le moins de choses que les enfants se poseront le moins de questions et finalement auront le moins envie de [...] savoir parce que l'information est là.*

Le lien génétique avec la donneuse d'ovocyte semble donc peser dans la construction du récit des origines et aussi pour la fabrique d'une « vraie » fratrie. Pourtant, les entretiens révèlent que les pères n'entretiennent pas de relation avec la donneuse au-delà de quelques contacts

(informations sur la naissance, envoi de photos). Quant à la gestatrice, tous les couples, sauf un, non seulement décrivent des relations chaleureuses et intenses avec la femme qui a porté leur(s) enfant(s), mais disent maintenir des liens avec elle. Parfois, ils sont devenus proches de sa famille et projettent de voyager pour lui rendre visite régulièrement. En attendant, des échanges de photos et des discussions ont lieu via des outils de communications internet (messagerie, vidéo-conférence).

Melvin (P1-M) : *on essaie de s'envoyer des nouvelles régulièrement. On lui envoie des petites photos de Jannick. Elle nous envoie des photos de leur famille. Demain on fait un Skype avec eux. On est toujours en relation. Notre souhait c'est de retourner là-bas les voir dans 2 ou 3 ans quand Jannick sera plus grande (...) On les a vus régulièrement. On a été intégré à leurs familles. À leurs parents respectifs, leurs frères et sœurs, leurs amis. On a gagné une famille américaine.*

Lilian (P2-A) : *Quand on a commencé le projet, on n'avait aucune idée préconçue de quelle est la relation qu'on allait avoir avec T. Nous ce qu'on voulait c'était juste garder des liens pour que les enfants puissent ensuite s'ils le souhaitent connaître la mère qui les a portés, mais en fait ça s'est fait naturellement, on n'a pas eu besoin de se forcer ou quoi que ce soit. Ça s'est fait vraiment naturellement, on est toujours en contact.*

Dans la partie suivante, nous allons voir que le lien génétique, si important dans l'étape de la mise en œuvre du projet parental, est occulté au profit des liens électifs et affectifs quand il s'agit de se considérer en tant que père et de construire une paternité relationnelle au quotidien.

3.3. Le lien génétique ne compte pas pour se définir père

Les dispositions légales ou administratives mises en œuvre par certains pères sont une manière de concrétiser leur définition d'une double paternité ne reposant pas sur le lien génétique. Nous verrons comment ils se définissent comme deux pères et dispensent des soins à leurs enfants indépendamment du lien génétique. Nous verrons également comment ils se font appeler et comment ils se présentent à leurs proches.

3.3.1. Dispositions légales ou/et administratives

La question n'étant pas posée lors de l'entretien, seuls 8 couples ont évoqué spontanément leurs démarches administratives.

Malgré les difficultés administratives pour retranscrire en France un acte de naissance mentionnant deux pères¹⁵, 4 couples ont préféré être pères tous les deux sur le certificat de naissance nord-américain.

Mattis (P1-P) : *À notre association, on nous avait parlé du fait que peut-être il fallait qu'un des deux conjoints soit le parent adoptant et qu'il y ait une adoption aux États-Unis, mais nous on n'était pas du tout pour ça. On voulait vraiment être les deux parents sur le birth certificate¹⁶. [...] Dans cet état, c'est possible. Du coup, on a pu avoir un birth certificate avec nos deux noms [...] Il n'y a que nos deux noms.*

Chez la plupart des couples interrogés, les trois dimensions génétique, légale et sociale s'incarneront dans le même homme. Ces trois dimensions peuvent toutefois se répartir entre les

¹⁵ Un acte de naissance étranger qui mentionne deux pères à la naissance ne sera pas retranscrit à l'état civil français. Seuls les actes de naissance mentionnant un seul père et la gestatrice, ou bien mentionnant deux pères suite à une adoption, peuvent être retranscrits à l'état civil français (Les arrêts du 5 juillet 2017 de la Cour de cassation, entérinent cette pratique).

¹⁶ Certificat de naissance. Document qui tient lieu d'état civil américain.

deux hommes. Un couple a ainsi décidé, à la fois pour des raisons d'équilibre entre les deux hommes et pour des raisons patrimoniales, que le père légal, celui dont le nom figure dans l'état civil de l'enfant, ne serait pas le père génétique, mais son compagnon. Le lien génétique est toutefois gardé en quelque sorte en réserve pour le cas où il faudrait démontrer le lien de paternité du père génétique.

Bastien (P2-G, père non génétique, une fille) : *Je suis le père légal pour trois raisons : déjà pour la raison un peu symbolique de rétablir une certaine parité entre nous, lui étant le père génétique. La deuxième raison c'est que quand on s'est mariés Antoine (P1-G) a pris mon nom. La troisième raison c'est qu'en attendant une potentielle adoption plénière, les enjeux patrimoniaux sont en fait de mon côté, c'était aussi une manière de protéger [l'enfant], et la principale raison c'est qu'on s'est dit : si Antoine est à la fois le père génétique et le père légal si jamais il lui arrive quelque chose, moi je me retrouve dans une situation très compliquée alors que si c'est à moi qu'il arrive quelque chose, Antoine a la carte joker du test ADN pour montrer sa paternité et son lien avec elle.*

Dans le même ordre d'idée, lorsque l'enfant porte un double nom, le premier nom n'est pas toujours celui du père génétique.

Ainsi Jordan (P1-F, père génétique de jumeaux) explique : *Quand on a su qu'on ne pouvait pas avoir de birth certificate avec nos deux noms, on s'est inquiétés de savoir si on pouvait choisir le nom [de l'enfant]. Il se trouve qu'aux États-Unis on peut choisir le nom qu'on veut pour les enfants. On a pris ce nom de famille « XXXX-YYYY » [« XXXX » est le nom de Geoffroy (P2-F), « YYYY » est le nom de Jordan]. Nos deux noms avec un tiret insécable [...] C'était très important pour nous. Et c'est reconnu par l'administration française.*

Dans le cas du couple R, l'enfant porte le nom de Joël (P2-R). Il s'agit d'intégrer l'enfant dans la lignée de Joël, car c'était important pour les grands-parents que leur petit-enfant porte leur nom et que le lien soit pérenne du point de vue légal, même en cas de séparation ou de décès de Sébastien (P1-R).

Joël (P2-R) : *Ce qui était important pour mes parents, c'était que Laurie porte leur nom, plus qu'elle ait les gènes. Parce qu'elle s'appelait Laurie nom-de-Joël, c'était officiellement leur petite fille, ils étaient officiellement les grands-parents, ils avaient un droit de visite, de regard. Si par malheur on devait se séparer avec Sébastien, ils garderaient ce statut de grands-parents.*

Utiliser les moyens administratifs à leur disposition pour que les deux pères figurent sur un document d'état civil, se faire appeler tous les deux papas, autant de stratégies permettant de fonder une famille homoparentale constituée de deux pères et de leur(s) enfant(s) en occultant la différence entre le père génétique et le père qui n'est pas génétique.

Même si certains hommes tiennent à être père génétique, le lien génétique ne semble pas jouer pour se considérer comme deux pères à part entière. Lorsque l'enfant est unique, les deux hommes se déclarent tous les deux pères de l'enfant. Lorsqu'il s'agit de jumeaux, les deux enfants peuvent être reliés génétiquement à un seul père ou bien chaque enfant à un des deux pères, mais quelle que soit la configuration, les pères disent ne pas faire de différence et se sentir pères à part entière de chacun des enfants, notamment en ce qui concerne l'affection portée aux enfants et les soins qui leur sont dispensés.

3.3.2. Nous sommes deux pères – Pas de différences entre nous

La totalité des hommes interrogés¹⁷ déclarent être les deux pères de leur(s) enfant(s), sans que le lien génétique n'opère de distinction entre eux dans leur sentiment d'être père de l'enfant qu'ils élèvent ensemble. Certains l'affirment avec détermination.

Le couple B a un seul enfant. Bernard (P2-B) en est le père génétique.

17 L'information n'est pas disponible pour un des couples.

Bernard (P2-B) : *En tout cas je considère aujourd'hui que c'est notre enfant et point barre.*

Quentin (P2-H) est le père génétique, mais il affirme avec force que seule la paternité relationnelle lui importe : *Le désir d'enfant primait sur ma paternité génétique. Ma paternité génétique je m'en fichais un peu, ce dont j'avais envie c'est de vivre la relation avec un enfant.*

Ceux qui ont eu des jumeaux relié à chacun des pères ne manquent pas d'ajouter que s'ils n'y étaient pas parvenus, ils n'auraient fait aucune différence et que l'enfant à naître aurait été celui du couple pareillement :

Jimmy (P1-E) : *Sachant que s'il n'y en avait qu'un, car on n'avait pas la certitude que les deux embryons prennent, pour nous l'enfant qui naitrait aurait été notre enfant à tous les deux. Et d'ailleurs aujourd'hui on ne fait pas de différence entre l'une et l'autre.*

Joël (P2-R) explique qu'il aurait vraiment souhaité être père génétique, mais que l'expérience de la paternité quotidienne prend complètement le pas sur ce désir : *à partir du moment où on m'a mis la petite dans les bras, cette question-là s'est envolée. [...] Aujourd'hui, ça n'a aucune importance.*

Thierry (P1-D) est le père génétique, car Lucas (P2-D) souffre d'une maladie génétique.

Thierry (P1-D) : *On est père tous les deux. Il n'y a jamais eu... ce n'est pas parce que c'est moi qui ai donné mes graines que... voilà. Lucas (P2-D) est vraiment le père autant que moi.*

Valentin (P1-H) exprime combien l'absence de lien génétique ne l'empêche pas de se sentir papa : *Je suis complètement le père de Lisa, je me considère le papa ; si je ne suis pas le papa génétique en tout cas je suis le papa qui a rendu possible ce projet-là, qui l'a rendu concret.*

Dans notre étude, 22 participants sont pères génétiques d'un enfant ou de deux enfants et 14 participants sont pères sans lien génétique avec le ou les enfant(s). Il apparaît que le pourvoyeur principal de soins au quotidien n'est pas nécessairement le père génétique (voir Tableau 2). En effet, 3 pourvoyeurs principaux de soins (P1) ne sont pas les pères génétiques des bébés, et 7 pères génétiques sont pourvoyeurs secondaires (P2).

Sans tenir compte du lien génétique qui les lie ou non au(x) bébé(s), c'est ensemble que les pères apprennent à devenir parents, organisant ensemble une vie équilibrée concernant les tâches domestiques et celles liées au(x) bébé(s). L'harmonie du fonctionnement familial met en évidence que les deux hommes se perçoivent chacun comme parent à part entière de l'enfant.

Lilian (P2-A, père non génétique) : *On a mis au point un système de roulement, on ne se levait jamais tous les 2, c'était l'un qui faisait les deux bébés, pour tenir la route. Georges (P1-A) a pris un congé parental, moi je suis en entreprise donc j'avais pris 2 mois de congés, donc ça s'est bien passé franchement.*

Jimmy (P1-E, père génétique d'une jumelle) : *C'est moi qui me levais la nuit, j'essayais de faire une sieste en journée quand je pouvais et puis après quand Tristan (P2-E) rentrait il était content de prendre le relais.*

Antoine (P1-G, père génétique) : *On est plutôt égaux dans les tâches [...]. Très vite au bout d'un mois elle a fait ses nuits et quand il fallait se lever pour le biberon, j'ai cette faculté de pouvoir le faire et me rendormir aussitôt, donc ça n'a jamais été difficile. On avait convenu que Bastien (P2-G) faisait le 1er lever puisque lui a du mal à se rendormir, moi je faisais le lever de 3h ou 4h et après je dormais.*

Guillaume (P2-M, père non génétique) : *Ce que j'aime beaucoup c'est qu'on est vraiment à égalité dans les tâches, on a mis en place un rythme très naturellement.*

Joël (P2-R, père non génétique) : *Moi je suis quelqu'un de plutôt angoissé, Sébastien (P1-R) est quelqu'un plutôt posé donc on s'équilibre très bien tous les deux. C'est pour ça qu'on fonctionne bien [...] On s'est toujours très bien entendu sur changer les couches, donner le biberon... au final c'est très simple.*

Tableau 2 : Répartition des pères selon qu'ils sont pourvoyeur principal de soins ou pourvoyeur secondaire et qu'ils sont liés ou non génétiquement au bébé

	P1	P2	Total
Père génétique	15	7	22
Père non génétique	3	11	14
Total	18	18	36

Indépendamment de la répartition des tâches parentales, les pères expriment également des affects qui ne semblent pas dépendre du lien génétique.

3.3.3. Des appellatifs symétriques

Les appellatifs ou termes d'adresse sont les termes que l'enfant utilisera pour s'adresser à ses parents. L'enfant n'étant pas en âge de parler au moment de l'étude, il s'agit de termes qu'un parent utilise pour se désigner lui-même ou pour faire référence à l'autre père lorsqu'il parle à l'enfant. Ces termes sont une manière de mettre en scène deux pères. Douze couples ont choisi de se faire appeler tous deux « Papa » ou « Papa suivi de leur prénom », soit des appellatifs symétriques, c'est-à-dire qui ne distinguent pas le père génétique de l'autre, ni leur statut en tant que pourvoyeur de soins (Tableaux 3-1 et 3-2).

Il peut même arriver qu'un pourvoyeur principal et parent génétique se fasse appeler « Daddy » (c'est le cas dans 2 couples) tandis que le pourvoyeur secondaire et parent non génétique se fait appeler « Papa » (c'est le cas dans 8 couples).

Tableau 3-1 : Appellatifs au sein du couple

Appellatifs ¹⁸ au sein d'un couple	Nombre de couples	2 pères génétiques	1 père génétique
Appellatifs symétriques (papa et papa)	12	5	7
Appellatifs non symétriques (papa et autre)	5	2	3
Total	17	7	10

Tableau 3-2 : Appellatifs de chaque père selon lien génétique et type de pourvoyeur de soins

Appellatifs pères	« Papa »	« Autre »
P1 ¹⁹ père génétique	12	2
P1 non génétique	3	0
P2 père génétique	5	2
P2 non génétique	8	1

3.3.4. Des affects symétriques indépendamment du lien génétique

La grande majorité des pères, qu'ils soient pourvoyeurs de soins principaux ou secondaires, qu'ils soient liés génétiquement ou non aux enfants, témoignent d'une grande chaleur et

¹⁸ Quand il y a deux enfants, les appellatifs indiqués valent pour les deux enfants.

¹⁹ P1 ou P2 désigne le type de pourvoyeur de soins, principal ou secondaire.

d'affects positifs envers le bébé. Ainsi, Melvin (P1-M) explique à quel point cette nouvelle vie avec le bébé lui plaît jusqu'à lui faire oublier celle d'avant.

Melvin (P1-M) : *C'est que du bonheur (...) on ne se souvient plus de notre vie sans lui. Quand on n'était que tous les deux. [...] il prend une place énorme dans notre vie [...] c'est chouette. Ce sont de supers moments.*

Axel (P1-C) : *Je le décrirai c'est vrai avec beaucoup d'émotions, mon petit garçon, ...il est merveilleux, je le trouve merveilleux.*

Les pères non génétiques témoignent eux aussi.

Solal (P1-B) : *Ce n'est pas très objectif, mais déjà c'est un beau bébé [...] elle a des yeux superbes, bleus.*

Quentin (P2-H) : *Une jolie petite fille [...] Pour moi, elle ressemble au poupon idéal et idéalisé de l'image que j'ai pu me faire d'un poupon.*

Georges (P1-A) explique : *Quand je suis avec eux j'aime bien être à 100% avec eux et c'est vrai que j'ai un plaisir que je ne connaissais pas par exemple le plaisir de savoir que je vais être en weekend et que je vais être avec eux pendant deux jours et c'est un vrai moment de plaisir.*

3.3.5. Masquer ou non le lien génétique au regard des proches

Pour l'entourage familial, le lien génétique revêt parfois de l'importance pour définir le statut de chacun. Certains grands-parents commencent par faire une différence selon qu'ils sont ou non reliés génétiquement à l'enfant. Ainsi, dans la famille P où chaque père est lié génétiquement à un jumeau, Mattis (P1-P) a dû faire pression sur son père.

Mattis (P1-P) : *Du côté de mon père, j'ai dû le reprendre un moment donné. C'était pendant la grossesse. Un moment il avait dit de toute façon moi forcément je serai plus attaché à ma petite fille qu'à mon petit-fils parce que biologiquement... je lui ai dit "je te préviens, après la naissance, je ne veux jamais voir de différence entre les deux. Parce que si j'en vois ça va mal se passer. Je l'avais vraiment prévenu par rapport à ça parce que je trouvais ça pas du tout admissible.*

Conscients que leurs amis et leurs proches pourraient faire une différence et considérer que l'enfant est davantage lié à un père qu'à l'autre du fait du lien génétique, certains couples ont délibérément occulté cette donnée et n'ont révélé à personne lequel était le père génétique.

Jordan (P1-F) : *On ne l'a pas beaucoup raconté, mais on l'a dit à mon frère et à d'autres qu'on allait avoir des jumeaux croisés, donc tout le monde pense que ce sont des jumeaux croisés²⁰. Dans un sens, cela nous arrange. Ils essaient de jouer aux ressemblances. On explique qu'on ne le dit pas et qu'on ne dira qu'aux enfants quand ils seront en âge de comprendre. Que ce sera à eux.*

Les parents de chaque père ont été généreux pour leurs petits-enfants et ne veulent pas connaître la nature des liens (génétique vs non-génétique) entre les enfants et leurs parents pour ne pas faire de différence.

Jordan (P1-F) : *Mes parents ont meublé la chambre des enfants, quant aux parents de Geoffroy [P2-F] ils ont de petits moyens c'est tout juste s'ils se versent un smic (salaire minimum), mais ils ont donné autant que pour sa sœur, et sa grand-mère a donné aussi alors que d'habitude elle est près de ses sous, elle a fait un gros chèque pour ses arrières petits-enfants, les nôtres*

²⁰ Alors que ce n'est pas le cas.

et ceux de la sœur de Geoffroy, ce qui a surpris tout le monde. [...] en fait personne ne cherche à savoir, car ils ne veulent pas faire de différence.

Le couple C souhaitait des « jumeaux croisés » avec un enfant relié génétiquement à chacun des deux pères, mais un seul embryon a finalement pu se développer. Le couple C ne révèle pas aux proches qui est le père génétique, car ils ne le savent pas eux-mêmes. Selon Baptiste (P2-C), ses parents ne feraient aucune différence s'ils apprenaient que l'enfant n'était pas leur descendant biologique.

Baptiste (P2-C) : Ils (mes parents) viennent le voir régulièrement. Ils nous appellent presque tous les jours pour avoir des nouvelles. Quand ils ont su qu'il y avait qu'un seul enfant et pas deux, ils nous ont dit que quel que soit le père génétique, ce serait leur petit-enfant.

Nous ne pouvons pas savoir si les craintes des pères sont infondées. Il se peut que les grands-parents n'auraient de toute façon fait aucune différence. Il se peut aussi que la stratégie consistant à ne pas savoir ou à ne pas révéler qui est père génétique soit efficace et conduise les grands-parents à traiter leurs petits-enfants sans prêter attention au lien génétique.

La représentation sociale selon laquelle « le parent, c'est le parent génétique » semble ne pas être avérée chez les proches lorsque l'information sur l'identité du père génétique n'est pas disponible.

4. DISCUSSION ET CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif d'explorer le rôle du lien génétique sur la construction de la paternité chez des couples gays ayant eu recours à la GPA. Les entretiens ont permis de mieux comprendre les raisons pour lesquelles deux hommes qui désirent devenir pères ont recours à la GPA. Leur souhait d'être deux pères sans avoir à obtenir une autorisation, mais aussi celui d'être les seuls parents de l'enfant, a écarté d'autres processus tels que l'adoption et la coparentalité (Gross *et al.*, 2014b). Si plusieurs auteurs ont évoqué le souhait d'avoir un enfant génétique comme motivation des couples hétérosexuels pour se tourner vers la GPA (Langdrige *et al.*, 2000; Kleinpeter, 2002; Ragone, 1996; Van Den Akker, 2000), notre étude souligne que cette motivation pour choisir la GPA est présente aussi chez les couples d'hommes. Qu'il s'agisse du choix de la gestation pour autrui qui leur permet de construire une paternité génétique voire une double paternité génétique, du choix du père génétique, du choix de celui qui serait père génétique du deuxième enfant, du choix de révéler ou non à l'entourage lequel est parent génétique ou de celui de pouvoir contacter la donneuse d'ovocyte, tous leurs choix démontrent l'importance du lien génétique et l'existence de plusieurs significations de ce lien allant du « simple » récit des origines qui pourra être transmis à l'enfant jusqu'à l'emprise des représentations sociales liant parenté et lien génétique. Les pères que nous avons rencontrés s'efforcent de rendre légitime leur conviction d'être les deux seuls véritables parents de leurs enfants dans un contexte où la procréation hétérosexuelle est l'aune à laquelle se mesurent toutes les autres formes de procréation (Riggs et Due, 2013).

Si avoir un lien génétique avec l'enfant est indéniablement un critère pour prendre les décisions liées à la conception, en revanche cette dimension doit être soigneusement gérée, émotionnellement et socialement, pour fonder et maintenir le couple, les relations parents-enfants et avec la famille étendue (Dempsey, 2013). Comme le souligne Murphy (2013), la dimension génétique pose un problème particulier aux parents non génétiques parce qu'elle pourrait privilégier les liens entre l'enfant et l'un des deux partenaires dans la mesure où les représentations sociales majoritaires et le droit de la filiation associent paternité et lien génétique. Les couples essaient de résoudre cette difficulté de différentes manières. Murphy cite la gémellité comme l'une des stratégies utilisées pour résoudre ce problème potentiel. Dans notre étude, la gémellité a pu effectivement être une des solutions mobilisées pour obscurcir les

connexions génétiques. Avoir des jumeaux croisés permet de réduire le déséquilibre potentiel attaché au lien génétique entre les deux pères. Ceux qui ont un enfant unique envisagent généralement que le deuxième enfant soit génétiquement du deuxième père et de préférence avec la même donneuse pour construire un lien de germanité génétique entre enfants. Cette stratégie du « chacun son tour » avec le même « tiers de procréation » est également utilisée chez les couples lesbiens qui utilisent le sperme d'un même donneur pour leur deuxième enfant portée par celle qui n'avait pas porté le premier (Hayden, 1995).

Les pères tentent autant que faire se peut de réduire l'impact du lien génétique dans leurs relations avec leur(s) enfant(s), avec leurs proches ou avec l'administration. Notre étude révèle plusieurs stratégies utilisées par les pères gays pour atténuer cet impact, se sentir également père et apparaître aux yeux de tous comme deux pères sans distinction : la répartition des tâches parentales avec notamment les soins aux enfants, les termes d'adresse, la non-divulgateion aux proches de l'information, enfin les démarches auprès de l'administration. Nous mettons ainsi en évidence que le temps de présence auprès de l'enfant ne dépend pas du lien génétique, les deux hommes disent être père de leurs enfants quel que soit le lien génétique et s'organisent de manière équilibrée pour prendre soin de leurs enfants. Les affects positifs exprimés par les pères ne les distinguent pas l'un de l'autre. Ils semblent éprouver les mêmes affects et témoigner autant de chaleur à l'enfant. Par ailleurs, ils se font appeler « papa » ou « daddy » sans distinguer le père génétique de l'autre. Dans l'étude de Julien et collaborateurs (2002), les co-mères qui n'ont pas de lien génétique avec les enfants nés d'un donneur de sperme s'impliquent autant dans les soins et dans l'éducation des enfants. De plus, le pourvoi des soins à l'enfant est équivalent à celui des mères génétiques. On peut dire que sur ce point les pères gays se comportent comme les mères lesbiennes de l'étude citée.

Dans notre étude, certains pères choisissent de ne pas savoir (couple C) qui est père génétique et il n'est pas rare que les deux hommes décident de ne pas le révéler à leurs proches de manière à réduire l'impact du lien génétique sur les liens affectifs des proches avec l'enfant. Cette stratégie semble efficace puisque les pères rapportent que les grands-parents et les autres proches ne font pas la distinction et traitent l(es) enfant(s) comme s'il(s) étai(en)t génétiquement lié(s). À moins que l'importance du lien génétique soit minimisée par le bonheur d'avoir un petit-enfant ou que le statut légal obtenu via le certificat de naissance supplante le lien génétique comme dans le cas de la famille de Joël (P2-R). Comme le montre Gross (2009), les grands-parents non génétiques considèrent volontiers les enfants liés génétiquement au compagnon de leur fils comme leurs petits-enfants, lorsque le couple de même sexe se présente comme deux parents. Les démarches administratives pour être reconnus en tant que pères aux yeux de la loi, lorsqu'elles aboutissent, apportent un soutien indéniable dans l'effort pour gommer l'impact du lien génétique.

Notre étude a permis de souligner combien le mot paternité est polysémique. Il se dessine une différence entre les significations du mot paternité selon qu'il désigne le lien génétique entre un père et un enfant ou qu'il désigne la pratique relationnelle parentale au quotidien qui se noue entre un père et son enfant, c'est-à-dire la parentalité. Gross et Mehl (2011) avaient déjà montré la coexistence de ces deux représentations. La présente étude montre concrètement ces représentations sont à l'œuvre dans la construction de la paternité au quotidien. À l'instar d'autres recherches (Nebeling Petersen, 2016), la présente étude montre notamment que le lien génétique semble n'avoir que peu d'importance pour définir la parentalité et construire la paternité au quotidien. Cependant, les entretiens mettent en évidence une juxtaposition paradoxale de l'affirmation déterminée et réitérée que la différence de statut génétique entre les pères n'a pas d'importance et de l'expression d'un désir parfois intense de paternité génétique. En effet, il ressort que le lien génétique, comme dans l'étude de Dempsey (2013), compte pour certains au point de vouloir des jumeaux croisés ou souhaiter que le premier enfant soit issu de leur sperme, un père souhaitant même que l'enfant suivant ait les mêmes ascendants génétiques que l'ainé.

L'importance du lien génétique diffère selon les différents sens du mot paternité. La génétique ne compte pas pour éprouver des affects, se conduire comme un père, prendre soin de l'enfant, mais elle compte dans les décisions concernant la conception. D'une part, quand ils souhaitent des jumeaux c'est pour être père génétique et l'un et l'autre, lorsqu'ils évoquent l'éventualité d'un deuxième enfant sa conception aurait lieu avec le sperme de celui qui n'est pas père génétique du premier et de préférence avec les gènes de la même donneuse. Le lien génétique de chaque enfant avec la donneuse constitue alors une sorte de trait d'union entre les deux pères. Mais, d'autre part, ils s'efforcent de réduire l'impact que pourrait avoir la différence de statut génétique vis-à-vis de l'enfant en prenant soin de lui de la même manière, en lui témoignant chacun autant d'amour et d'affects positifs, en se faisant appeler papa tous les deux, en incitant leurs proches à se conduire avec lui comme avec leurs autres petits enfants sans considération du lien génétique. Plutôt qu'une contradiction, ceci illustre les dimensions plurielles de la paternité entre parenté génétique, élective et affective.

Les lois qui régissent le droit de la famille et de la filiation attribuent un statut parental à ceux qui ont procréé leurs enfants ou qui peuvent passer pour avoir procréé leurs enfants. Ainsi, deux pères gays ne peuvent en France être légalement parents dès la naissance de l'enfant. Seul le parent génétique est légalement reconnu. Son conjoint pourra devenir parent en adoptant l'enfant dans un second temps. Pour les pères qui ont eu recours à une GPA aux États-Unis ou au Canada, l'établissement d'un état civil français pour l'enfant passe par la mention d'un seul père sur l'acte de naissance. La loi impose donc de distinguer les deux pères. Il leur faut déconstruire ce qui leur est imposé de l'extérieur, par la loi et les représentations sociales, pour être deux pères à leurs propres yeux et à ceux de leurs proches. C'est ce que font certains en déclarant deux pères sur l'acte de naissance étranger, renonçant ainsi à l'état civil français, c'est ce qu'ils font aussi en se faisant chacun appeler « papa ». Par ailleurs, le projet parental de couple comparativement à un projet qui serait seulement celui d'un seul, est plébiscité dans la société (Boltanski, 2004; Neyrand, 2011). De sorte que ces pères gays qui ont opté pour la GPA et qui affirment leur conviction d'être deux pères en dépit des distinctions que le lien génétique pourrait provoquer, se conforment à la norme conjugale, c'est-à-dire « l'idéal parental » selon lequel le bon projet parental serait celui du couple.

Notre étude présente certaines limites. L'effectif de couples rencontrés est réduit. L'échantillon est peu diversifié du point de vue sociodémographique, notamment en ce qui concerne les revenus et les niveaux d'éducation. L'étude ne prétend pas être représentative de tous les pères gays français ayant eu recours à une GPA. Les résultats ne doivent donc pas prêter à une généralisation.

Les résultats de notre étude ont mis en évidence que malgré ou peut-être à cause de l'importance accordée au lien génétique, les pères gays interrogés veulent permettre que l'enfant à sa majorité puisse contacter la donneuse s'il-elle le souhaite. Sont-ils sensibles au débat de société portant sur l'accès des origines des enfants nés de PMA ou de GPA ? Pourquoi souhaitent-ils transmettre un récit de conception le plus transparent possible ? Des études ultérieures pourraient tenter de répondre à ces questions et approfondir la relation singulière des pères gays aux donneuses d'ovocyte avec lesquelles ils n'entretiennent aucune relation particulière, mais dont l'anonymat leur semble inacceptable pour une partie d'entre eux.

Il serait intéressant de comparer la construction de la paternité mise en évidence parmi les pères gays français avec ce qu'il en est de cette même construction chez des pères gays résidant dans un pays où la GPA est autorisée et encadrée et où deux hommes peuvent être pères légaux dès la naissance. La nécessité de réduire l'impact du lien génétique serait-elle aussi forte lorsque les représentations sociales permettent d'envisager des parents de même sexe ?

Nous avons rencontré les pères alors que les enfants avaient 4 mois, il serait intéressant de réaliser un suivi auprès des enfants lorsqu'ils sont plus âgés, notamment pour voir si la

répartition des tâches parentales, les soins aux enfants, les relations avec les proches continuent d'atténuer l'impact du lien biologique dans ces familles.

Nous remercions Marie Michal-Schmelck et Julie Brément pour leur participation à la réalisation des entretiens avec les parents.

Bibliographie

Berkowitz, D. 2009. « Theorizing Lesbian and Gay Parenting: Past, Present and Future Scholarship », *Journal of Family Theory and Review*, vol. 1, no 3, p. 117-132.

Boltanski, L. 2004. *La Condition fœtale. Une sociologie de l'avortement et de l'engendrement*, Paris, Gallimard.

Cabrera, N. J., B. L. Volling R. Barr. 2018. « Fathers are Parents, Too! Widening the Lens on Parenting for Children's Development. », *Child Development Perspectives*. doi:10.1111/cdep.12275

Castelain-Meunier, C. 2002. *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Paris, PUF.

Cowan, C. P. et P. A. Cowan. 1992. *When Partners Become Parents: the Big Life Change for Couples*, New York, Basic Books.

Dempsey, D. 2013. « Surrogacy, Gay Male Couples and the Significance of Biogenetic Paternity », *New genetics and society*, vol. 32, no 1, p. 37-53.

Duguet, A.-M., L. Prudil et R. Hretsova. 2014. « Gestation pour autrui pratiquée à l'étranger: conséquences pour les couples français et évolution du cadre légal dans certains pays », *Médecine & Droit*, 46-51.

Farr, R., et C. Patterson. 2013. « Coparenting Among Lesbian, Gay, and Heterosexual Couples: Associations With Adopted Children's Outcomes », *Child Development*, vol. 84, no 4, p. 1226-1240.

Edwards, J. 2009. « La vie sociale du sang et des gènes » dans *Défis contemporains de la parenté*, sous la dir. de E. Porqueres i GénèParis, EHESS.

Fine, A. et A. Martial. 2010. « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Genèses*, no 78, p. 121-134

Goldberg, A. E., J. Z. Smith, et M. Perry-Jenkins. 2012. « The Division of Labor in Lesbian, Gay, and Heterosexual New Adoptive Parents », *Journal of Marriage and Family*, vol. 74, no 4, p. 812.

Golombok, S. 2015. *Modern Families - Parents and Children in New Family Forms*, Cambridge, Cambridge University Press.

Golombok, S., L. Blake, J. Slutsk, E. Raffanella, G. Roman et A. Ehrhardt. 2017. « Parenting and the Adjustment of Children Born to Gay Fathers Through Surrogacy », *Child Development*, p. 1-11.

Golombok, S., L. Mellish, S. Jennings, P. Casey, F. Tasker et M. Lamb. 2014. « Adoptive Gay Father Families: Parent-Child Relationships and Children's Psychological Adjustment », *Child Development*, vol. 85, no 2.

Gratton, E. 2008. *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*, Paris, PUF.

Greenfeld, D. A. et E. Seli. 2011. « Gay Men Choosing Parenthood Through Assisted Reproduction: Medical and Psychosocial Considerations », *Fertility And Sterility*, vol. 95, p. 225-229.

Gross M., 2009. « Les grands-parents dans les familles homoparentales: entre lien biologique et lien social », *Politiques sociales et familiales*, vol. 97, p. 41-50.

Gross M., 2012, *Choisir la paternité gay*, Paris, Eres.

Gross M., J. Courduriès et A. Defederico. 2014a. « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 » dans *Homosexualité et parenté*, sous la dir. de A. Fine et J. Courduries, Paris, Armand Colin, p. 205-212.

Gross M., J. Courduriès et A. Defederico. 2014b. « Le recours à l'AMP dans les familles homoparentales : état des lieux. Résultats d'une enquête menée en 2012 », *Socio-logos*, no 9.

Gross M. et D. Mehl. 2011. « Homopaternités et GPA », *Enfances, Familles, Générations*, Printemps 2011, no 14, p. 95-112.

Hayden, C. P. 1995. « Gender Genetics and Generation: Reformulating Biology in Lesbian Kinship », *Cultural Anthropology*, vol. 10, no 1, p. 41-63.

Institut national de la statistique et des études économiques. 2018. *Naissances hors mariage en 2017, Chiffres clés*. <http://www.insee.fr/fr/statistiques/2381394>

Julien, D., N. Tremblay, A. Leblond De Brumath et E. Chartrand. 2002. *Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes*, Montréal, Presses universitaires du Québec.

Kleinpeter, B. C. 2002. « Surrogacy: The Parents' Story », *Psychological Reports*, vol. 91, no 1, p. 201-219.

Lamb, M. 2010. *The Role of the Father in Child Development*, Hoboken, Jessop Hospital for Women.

Langdrige, D., K. Connolly et P. Sheeran. 2000. « Reasons for Wanting a Child: A Network Analytic Study », *Journal of Reproductive and Infant Psychology*, vol. 18, no 4, p. 321-338.

Martial, A. 2006. « Qui sont nos parents ? », *Informations sociales*, vol. 131, no 3, p. 52-63.

Martial, A. 2013. « Des pères "absents" aux pères "quotidiens" : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, vol. 2, no 176, p. 36-43.

Murphy, D. A. 2013. « The Desire for Parenthood: Gay Men Choosing to Become Parents Through Surrogacy », *Journal of Family Issues*, vol. 34, no 8, p. 1104-1124.

Nebeling Petersen, M. 2016. « Becoming Gay Fathers Through Transnational Commercial Surrogacy », *Journal of Family Issues*, November 11. doi:10.1177/0192513x16676859

Neyrand, G. 2011. *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Toulouse, Editions Eres.

Quinton, D. et M. Rutter. 1988. *Parenting Breakdown: The Making and Breaking of Intergenerational Links*, Aldershot, England, Avebury Gower.

Ragone, H. 1996. "Chasing the blood tie: Surrogate mothers, adoptive mothers and fathers", *American Ethnologist*, vol. 23, no. 2, p. 352-365. doi:10.1525/ae.1996.23.2.02a00090

Reimann R. 1997. « Does Biology Matter ? : Lesbian Couples' Transition to Parenthood and their Division of Labor », *Qualitative Sociology*, vol. 20, no 2, p. 153-185.

- Riggs, D. W. et C. Due. 2013. « Representations of Reproductive Citizenship and Vulnerability in Media Reports of Offshore Surrogacy », *Citizenship Studies*, vol. 17, p. 956-969.
- Schacher, S. J., C. F. Auerbach et L. B. Silverstein. 2005. « Gay Fathers Expanding the Possibilities for Us All », *Journal of GLBT Family Studies*, vol. 1, no 3, p. 31.
- Schneider D.M. 1968. *American Kinship: a Cultural Account*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall
- Stacey, J. 2006. « Gay Parenthood and the Decline of Paternity as We Knew It », *Sexualities*, vol. 9, no 1, p. 27-55.
- Tarnovski, F. 2017. « Parenté et affects: désir d'enfant et filiation dans les familles homoparentales en France », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 41, no 2, p. 139-155.
- Tornello, S. L., B. N. Sonnenberg et C. J. Patterson. 2015. « Division of Labor Among Gay Fathers: Associations With Parent, Couple, and Child Adjustment », *Psychology of Sexual Orientation and Gender diversity*, vol. 2, no 4, p. 365-375.
- Tuazon-McCheyne, J. 2010. « Two Dads: Gay Male Parenting and its Politicisation—A Cooperative Inquiry Action Research Study », *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, vol. 31, p. 311-323.
- Van Den Akker, O. B. A. 2000. « The Importance of a Genetic Link in Mothers Commissioning a Surrogate Baby in the UK », *Human Reproduction*, vol. 15, no 8, p. 1849-1855.
- Vecho O., M. Gross et V. P. Poteat. 2011, « Partage des tâches parentales au sein des couples de mères lesbiennes françaises ayant eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme », *Psychologie Française*, vol. 56, no 1, p. 1-18.
- Weeks, J., B. Heaphy et C. Donovan. 2001. *Same-Sex Intimacies: Families of Choice and Other Life Experiments*, London, Routledge.
- Ziv, I. et Y. Freund-Eschar. 2015. « The Pregnancy Experience of Gay Couples Expecting a Child Through Overseas Surrogacy », *The Family Journal*, vol. 23, no 2, p. 158-166.